

PÔLE SÉJOURS



VACANCES, ADAPTÉES

POUR ADULTES

HIVER
PRINTEMPS
2026/27





UNE FIN D'ANNÉE SOUS LE SIGNE DE L'ÉVASION !



Besoin de changer d'air, de découvrir une nouvelle région ou simplement de décompresser à deux pas de chez vous ? Notre nouveau **catalogue Hiver 2026 & Printemps 2027** est arrivé, et il est rempli de nouvelles destinations qui n'attendent que vous.

Nous avons conçu ce catalogue pour que sa lecture soit la plus simple possible en organisant les séjours par degré de besoin en accompagnement (Ponctuel, Soutenu et Renforcé). Rendez-vous page 7 et laissez-vous guider.

Toute l'équipe du Pôle Séjours vous invite à une belle découverte de nos séjours d'hiver et de printemps et vous souhaite, avec un peu d'avance, une merveilleuse année 2027 !

Pierrick Fouques

Responsable des Activités Séjours



L'Association Epal est signataire des principes d'engagement des organisateurs de Vacances Adaptées.



L'Association Epal est agréée à recevoir les chèques-vacances ANCV.



Le Département du Finistère soutient l'association Epal.



L'association Epal est titulaire de l'agrément ESUS.

animations
ambiance

UN SÉJOUR EPAL, C'EST : détente

- **des petits groupes** pour vivre un temps de rencontre ;
- **des adhérents vacanciers adultes** en situation de handicap mental ou psychique ;
- une équipe d'animation qui propose **un projet de séjour** ;
- **un programme d'activités** construit avec les vacanciers selon leurs capacités, leurs besoins et leurs envies ;
- **une équipe professionnelle** qui a la volonté de toujours améliorer la qualité des séjours dans le respect de la réglementation en vigueur, joignable **24h/24** par les équipes d'animation ;
- **un service convoyage** qui prend en compte les impératifs du séjour (destination, moyens de transport, temps de conduite des animateurs...) ainsi que la provenance de chacun des vacanciers ;
- **un partenariat** que l'Association entretient avec les familles et institutions.



visites

découverte

fêtes



balades



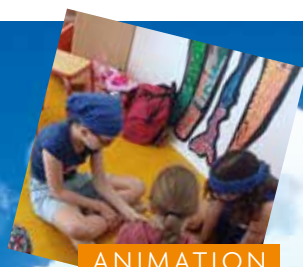
convivialité
rencontres

À repérer :

- **nos animateurs ne sont pas des professionnels** de l'éducation spécialisée. Ils sont recrutés sur leurs parcours, leurs motivations, et formés en interne à l'accompagnement du public ;
- **nos séjours ne sont pas médicalisés.** Des passages infirmiers sont organisés si besoin (cf. page 5) ;
- les animateurs dorment au plus près des vacanciers, mais **pas de veille de nuit active** ;
- nous ne proposons **pas de possibilité d'accueil de fauteuil permanent.** Un catalogue leur est spécifiquement dédié (rendez-vous sur notre site www.epal.asso.fr pour en savoir plus.).

epal

association d'éducation populaire



ANIMATION
TERRITORIALE



SÉJOURS
DE VACANCES



TOURISME
SOCIAL



FORMATION

epal.asso.fr

Le CNLTA

L'association Epal adhère au CNLTA (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés) et est signataire de sa Charte Nationale de Qualité.

NOTRE OBJECTIF COMMUN : offrir aux personnes handicapées une marque de qualité et valoriser le travail des partenaires adhérents qui partagent notre ambition.

NOS VALEURS : Engagement – Respect – Convivialité – Dialogue – Sécurité – Confort.
Le CNLTA travaille au quotidien à l'amélioration du secteur d'activité des vacances pour personnes en situation de handicap et collabore étroitement avec les ministères et autres services de l'Etat.

CHOISIR UN ORGANISME DE VACANCES ADAPTÉES MEMBRE DU CNLTA, C'EST UN ENGAGEMENT SUR :

- une écoute particulière sur le projet personnel du futur vacancier, ses attentes, ses préférences ;
- une majorité de séjours proposés en petits groupes, pour un aspect convivial ;
- une formation adéquate pour les animateurs-accompagnateurs de séjours adaptés et une préparation optimale des séjours ;
- des visites sur les lieux de vacances réalisées par des bénévoles pour évaluer et s'assurer de la qualité des vacances ;
- une cellule conciliation, en cas de litige sur un séjour avec l'un des adhérents du CNLTA ;
- une réglementation appliquée avec l'assurance de la validité des agréments obligatoires au fonctionnement de séjours de vacances adaptées.

POUR LES VACANCIERS ET LEURS REPRÉSENTANTS, LE CNLTA PRÉCONISE :

- une inscription sincère et objective pour que la personne soit orientée sur un séjour lui correspondant ;
- de privilégier le partenariat avec l'organisme de vacances.

**Les vacances :
bien les choisir
et les préparer,
c'est la clé
de la réussite !**

CNLTA
41 rue du Jardin Public
BP 40197
79205 PARTHENAY Cedex
Tél : 05 49 71 01 32
Fax : 05 49 70 09 49
www.cnlta.asso.fr
cnlta@cnlta.asso.fr



CNLTA

*Le CNLTA, un engagement quotidien
au service des vacanciers !*

À SAVOIR



Choix du séjour

Nous proposons des séjours de vacances pour des personnes ayant des besoins d'accompagnement différents. Le nombre d'encadrants, le mode organisationnel et le rythme du séjour sont organisés en conséquence. Avant de choisir sa destination de vacances il est primordial de repérer, à l'aide de la grille SEMBA, de quel type d'accompagnement la personne relève. Epal se réserve le droit, si elle le repère, d'annuler une inscription si les besoins d'accompagnement de la personne ne correspondent pas au séjour retenu (nous vous proposons dans ce cas un autre séjour dans la mesure des places disponibles). Epal ne peut en aucun cas être tenu responsable des problèmes survenant sur un séjour du fait d'une mauvaise orientation, ne correspondant pas à l'autonomie du vacancier.

Inscriptions en couple

Il est impératif que l'information apparaisse sur les deux fiches d'inscription des personnes concernées (item à cet effet). Nous mettons à la disposition des personnes inscrites en couple une chambre, qu'ils occuperont seuls. Dans le cas où un couple se crée durant le séjour, si nécessaire, nous prenons contact avec les responsables et/ou institutions.

Séjours à l'étranger

Pour les séjours à l'étranger, merci de nous faire parvenir, avec la fiche de renseignements, la photocopie d'une Carte Nationale d'Identité ou d'un Passeport en cours de validité valable 3 mois après la fin du séjour. Pour le départ, le vacancier doit être en possession de ce **même** document original. Pour les séjours se déroulant en Europe, nous vous conseillons de vous munir de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM sur ameli.fr).

Convoyages

Pour les personnes ne pouvant se rendre directement sur le lieu du séjour, nous proposons des villes de prise en charge. Après avoir choisi votre lieu de vacances nous vous invitons à consulter la rubrique

Convoyage dans la présentation du séjour puis de repérer **la ville la plus proche de chez vous** desservie par le service Convoyage. Vous reportez votre choix sur la fiche de renseignements afin que nous puissions bien prendre en compte votre demande.

Orientation FAM et MAS

Le vacancier ayant une orientation FAM ou MAS, en vertu de l'article Art-D344-5-8 du CASF (Code de l'Action Sociale des Familles) qui "**participe à un séjour de vacances adaptées organisées (...) les établissements et services mentionnés à l'article D. 344-5-1 transmettent à l'établissement, au service ou au centre un dossier contenant : une fiche, à l'intention d'un médecin, présentant les informations médicales relatives à la personne**". Ce document doit être inséré dans l'enveloppe kraft "Début de séjour".

Traitements médicaux

Les traitements sont distribués par les membres de l'équipe d'animation. Afin d'en faciliter la distribution, nous vous ferons parvenir, avant le départ, des semainiers jetables sécurisés pour la durée du séjour.

Il est nécessaire que les vacanciers soient munis de leur Carte Vitale et de la photocopie de leur attestation d'assuré social ainsi que des ordonnances originales en cours de validité. Médicaments de "confort" : un médecin est seul habilité à prescrire les médicaments dits "de confort". Nos équipes d'animation ne peuvent pas administrer ce type de médicaments en dehors d'une prescription médicale.

"La préparation des doses à administrer (R. 4235-48 du code de la santé publique) ne doit pas être confondue avec l'aide à la prise des médicaments"

La DDETS nous rappelle que cela concerne également la distribution des médicaments sous forme buvable qui doit impérativement être réalisée par un(e) infirmier(e), sauf à être conditionnés "prise par prise".

Soins infirmiers

Location de fauteuil/déambulateur

Nos séjours ne sont pas médicalisés.

• Passage une fois durant le séjour

Vous le signalez lors de l'inscription ou dès que vous en avez connaissance. Vous nous faites parvenir l'original de l'ordonnance et l'équipe du séjour organisera le passage d'un professionnel de santé. L'ordonnance doit nous parvenir au plus tard 1 mois avant le début du séjour. Passé ce délai nous ne pourrions en garantir la faisabilité.

• Passage régulier durant le séjour, 2 à 3 fois par semaine

Vous le signalez lors de l'inscription ou dès que vous en avez connaissance. C'est à l'inscrivant de contacter un cabinet infirmier au plus près du lieu de séjour et d'organiser les passages. Vous nous communiquez l'organisation mise en place et les coordonnées du professionnel au plus tard 1 mois avant le début du séjour. Passé ce délai nous ne pourrions garantir que l'équipe sera en mesure de s'organiser pour être présent lors des passages.

• Passage quotidien durant le séjour, 1,2 ou 3 fois par jour*

Vous le signalez lors de la réservation pour en valider la faisabilité. Ensuite c'est la même démarche que pour un passage régulier.

NB : pas de soins infirmiers possibles lors des temps de convoyage et des nuits sur route. Privilégiez un passage le matin.

• Fauteuil/Déambulateur*

Si un vacancier a besoin de matériel pour les longs déplacements, c'est à l'inscrivant de louer le nécessaire dans la pharmacie la plus proche du lieu séjour.

Vous nous communiquez ensuite les coordonnées de la pharmacie où l'équipe ira récupérer et restituer le matériel, au plus tard 1 mois avant le début du séjour.

() Epal se réserve le droit de refuser une inscription si la mise en place du passage infirmier et/ou les besoins spécifiques en matériel ne sont pas compatibles avec l'organisation du séjour.*

POUR BIEN CHOISIR VOTRE SÉJOUR :

FICHE D'AUTO-ÉVALUATION

semba® Synthèse d'Évaluation
de Mes Besoins d'Accompagnement

Je choisis l'accompagnement dont j'ai besoin pour mes vacances :

Vie quotidienne (pour les repas, la toilette, l'habillement) :



Je peux tout faire tout seul



J'ai besoin d'aide mais pas tous les jours

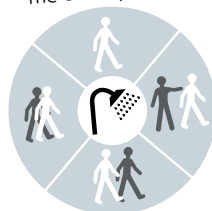


J'ai besoin d'aide pour certaines choses tous les jours



J'ai besoin d'aide tout le temps

Je colorie ce qui
me correspond :



Vie sociale et comportement (avec les autres) :



Je suis bien dans un groupe



J'ai besoin d'aide pour être bien dans un groupe



Je ne me sens pas toujours bien dans un groupe



Être dans un groupe me pose des difficultés

Je colorie ce qui
me correspond :



Déplacement et mobilité (pour marcher ou me déplacer) :



Je peux marcher longtemps sans prendre de risque



Je peux marcher seul mais pas longtemps



J'ai parfois besoin de quelqu'un pour me déplacer



J'ai toujours besoin de quelqu'un pour me déplacer

Je colorie ce qui
me correspond :



Avec cette fiche, je peux choisir un séjour adapté à mes besoins
d'accompagnement et à mes envies.

Je peux feuilleter les brochures de vacances adaptées des adhérents au CNLTA.

La **SEMBA** (Synthèse d'Evaluation de Mes Besoins d'Accompagnement), créée par le CNLTA, est une méthode qui vous permettra de déterminer les besoins d'accompagnement des personnes dans le cadre de vacances adaptées organisées. Elle vise à remplacer la grille d'évaluation des autonomies précédemment créée par le CNLTA et utilisée par la majorité des organismes de vacances adaptées.

La SEMBA est mise en place pour les futurs vacanciers et les personnes qui les accompagnent au quotidien afin qu'ensemble ils définissent au mieux les besoins d'accompagnement nécessaires pour chaque adulte déficient souhaitant partir en séjour de vacances adaptées.

BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT **PONCTUEL**

Vacanciers qui ont besoin d'accompagnement ponctuel, une stimulation verbale est parfois nécessaire dans les actes de la vie quotidienne. Présence de l'équipe pour la mise en place des activités. Bonne compréhension générale, capacité à intégrer et respecter les consignes.



Page

10

BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT **SOUTENU**

Vacanciers qui ont besoin d'accompagnement partiel régulier dans certains actes de la vie quotidienne, de stimulation verbale. Présence de l'équipe pour la mise en place des activités. Bonne compréhension générale, comportements ritualisés repérables, personnes parfois instables dans leur mode de relation.



Page

27

BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT **RENFORCÉ**

Vacanciers qui ont besoin d'une aide partielle ou de guidance dans certains actes de la vie quotidienne. Ces séjours ne sont pas adaptés aux vacanciers qui ont besoin d'un accompagnement systématique dans la gestion de la toilette, de l'habillement... En journée, le vacancier doit être en capacité de participer aux balades, visites, animations... sans problèmes d'énurésie ou d'encoprésie à gérer.



Page

32

POUR UNE INSCRIPTION SIMPLE ET EFFICACE

1

Epal vous envoie son catalogue :

- vous vérifiez les places disponibles sur le site www.epal.asso.fr
- vous réservez votre séjour par téléphone, en ligne ou par mail (pour toute réservation par mail, une confirmation de réservation vous sera retournée sous 48 h).

Toute réservation est valable 15 jours.

Contactez-nous si vous décidez de supprimer une réservation.

Ce geste libère des places pour d'autres vacanciers.

2

Vous expédiez la **fiche de renseignements** sous 15 jours avec **obligatoirement** :

- une photo d'identité,
- le voyage choisi,
- N° d'urgence 24 h/24,
- qualité ET signature de la personne ayant rempli le document,
- acompte (*) : 300 € par semaine de vacances,
- la fiche de "renseignements paramédicaux".

(*) Sauf accord préalable entre les organismes de tutelles (UDAF, ATP, ATI, APASE, Gérance Hôpital...) et Epal.

3

Epal vous envoie :

- le devis,
- le contrat de vente,
- la facture*.

Vous nous renvoyez le contrat de vente signé validant votre inscription dès réception.

* Solde à régler 1 mois avant le départ.

4

À partir de début décembre, Epal vous envoie :

- la convocation (consignes de départ et de retour : date, lieu et horaires de rendez-vous) ;
- le petit dossier (fiche argent, trousseau, badge...) ;
- la fiche mauve "Suivi de Transport" ;
- un semainier.

5

Le jour du départ :

- vous remettez au convoyeur ou responsable de séjour l'enveloppe kraft "début de séjour" (avec argent personnel, dossier médical complémentaire, trousseau...) et **la fiche mauve "Suivi de Transport"**.

Centrale Réservation

Patrick FLOCH
Morgane LE BAUT
Anais MORAT



Par
téléphone :

02 98 41 84 09

(10h-12h et 14h-17h30 du lundi au vendredi)



En ligne :

www.epal.asso.fr

- Consultez au jour le jour les places disponibles
- Téléchargez votre fiche de renseignements (et fiche paramédicale)



Par mail :

vta.epal@epal.asso.fr

Nos séjours sont classés dans les pages qui suivent :

- par besoin croissant d'accompagnement (**ponctuel**, **soutenu**, **renforcé**),
- puis par périodes (Fin d'année, Printemps).

fêtes de fin d'année



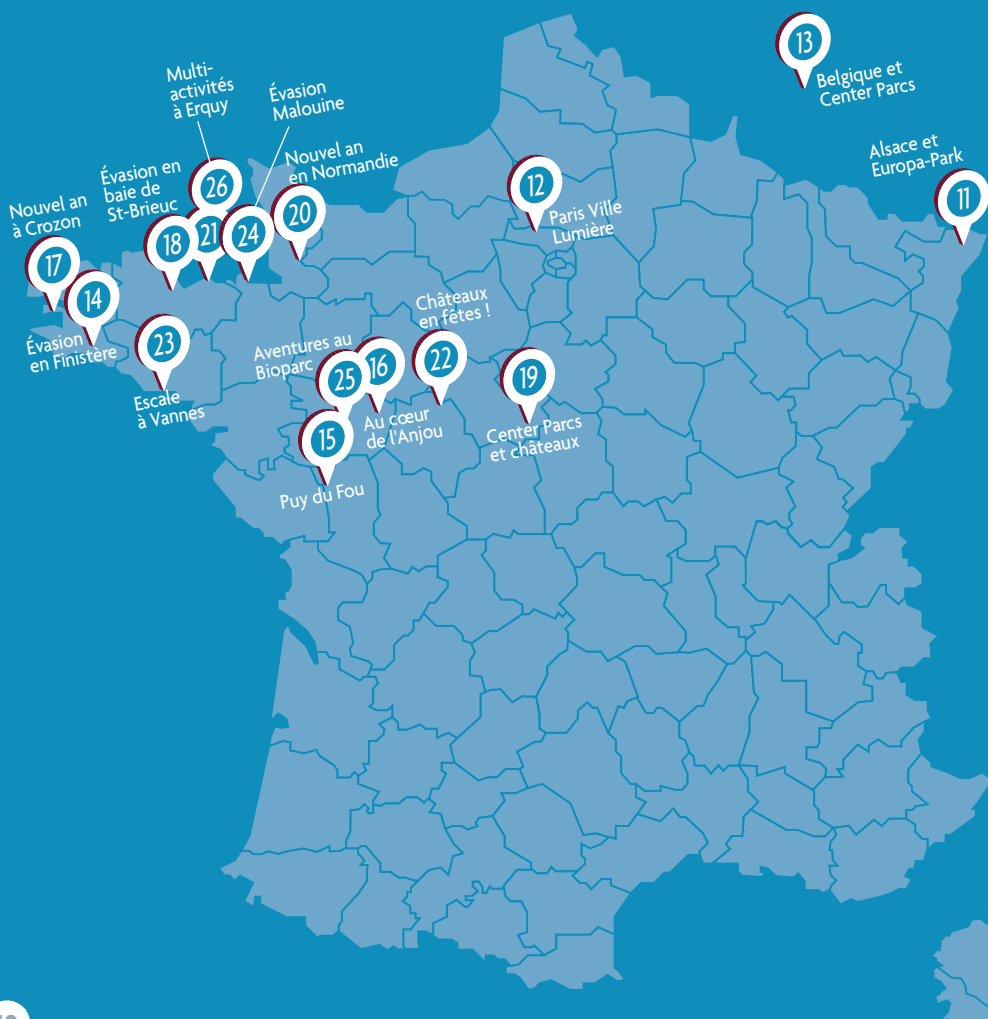
Réf	SÉJOUR	Dates	Page
H01	ALSACE ET EUROPA-PARK	23/12 - 03/01	11
H02	PARIS VILLE LUMIÈRE	23/12 - 03/01	12
H03	BELGIQUE ET CENTER PARCS	23/12 - 03/01	13
H04	ÉVASION EN FINISTÈRE	28/12 - 03/01	14
H05	PUY DU FOU	28/12 - 03/01	15
H06	AU CŒUR DE L'ANJOU	28/12 - 03/01	16
H07	NOUVEL AN À CROZON	28/12 - 03/01	17
H08	ÉVASION EN BAIE DE S ^T -BRIEUC	28/12 - 03/01	18
H09	CENTER PARCS ET CHÂTEAUX	28/12 - 03/01	19
H10	NOUVEL AN EN NORMANDIE	28/12 - 03/01	20
H11	MULTI-ACTIVITÉS À ERQUY	22/12 - 28/12 28/12 - 03/01	21
H12	CHÂTEAUX EN FÊTES !	22/12 - 28/12 28/12 - 03/01	22
H13	ESCALE À VANNES	22/12 - 28/12 28/12 - 03/01	23
H14	ÉVASION MALOUINE	22/12 - 28/12 28/12 - 03/01	24
H15	PAUSE FINISTÉRIENNE	22/12 - 28/12 28/12 - 03/01	28
H16	PAUSE ANGEVINE	22/12 - 28/12 28/12 - 03/01	29
H17	BIEN-ÊTRE EN MAYENNE	28/12 - 03/01	30
H18	BIEN-ÊTRE EN VENDÉE	22/12 - 28/12 28/12 - 03/01	33
H19	DÉTENTE EN MAYENNE	28/12 - 03/01	34

printemps



Réf	SÉJOUR	Dates	Page
P01	AVENTURES AU BIOPARC	17/04 - 23/04 23/04 - 29/04	25
P02	MULTI-ACTIVITÉS À ERQUY	17/04 - 23/04 23/04 - 29/04	26
P04	ÉVASION DANS LES CÔTES-D'ARMOR	23/04 - 29/04	31
P03	ESCAPADE EN VENDÉE	17/04 - 23/04	35

BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT PONCTUEL



Alsace et Europa-Park



• DU 23 DÉC. AU 3 JANVIER

2 228€*



HUNSPACH (Bas-Rhin), en centre-ville, à 57 km de Strasbourg.

Envie de sensations fortes et d'adrénaline ? Ce séjour est fait pour vous ! Une journée magique à Europa-Park (montagnes russes vertigineuses et attractions uniques). Plongez dans l'univers de Rulantica (toboggans géants, rivières sauvages...). De retour au gîte, il sera l'heure de découvrir la région et ses richesses. Une chose est sûre, vous n'allez pas vous ennuyer !

Animations / Loisirs

- 1 journée à Europa-Park : grands huit renversants et attractions en tous genres
- 1 journée à Rulantica, le parc aquatique d'Europa-Park
- visite de Strasbourg et ses monuments emblématiques
- découverte de la fabrique de bretzels
- dégustation de produits locaux : bretzels, munster ou choucroute

**Sensations
fortes
garanties !**



L'HÉBERGEMENT : grande maison divisée en 5 appartements disposant chacun d'un séjour-cuisine, douche et wc.

- Rdc : cuisine, salle à manger et salle d'activités.
- Étage. Appt 1 et 2 : 1 ch. 4 lits ; Appt 3 et 4 : 1 ch. 2 lits ; Appt 5 : 1 ch. 3 lits.

Prévoir carte d'identité en cours de validité.

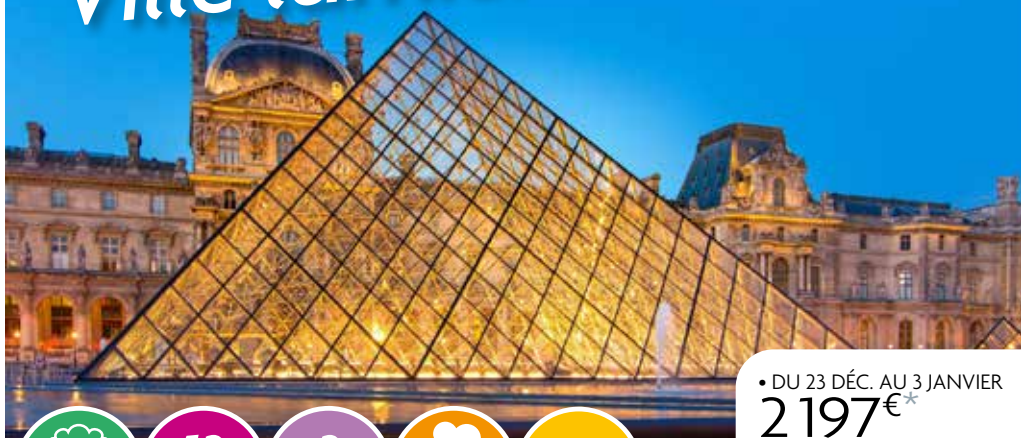
VOYAGE : vous dormirez à l'hôtel la première et la dernière nuit de votre séjour. Arrivée sur votre hébergement le lendemain de votre départ.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 37).

(*) Les prix des séjours sont hors adhésion, hors convoyage, hors Assurance Annulation (voir p. 38).

Les activités et visites ne sont ici proposées qu'à titre indicatif, l'interactivité vacanciers/équipe pouvant amener à des modifications.

Paris ville lumière



• DU 23 DÉC. AU 3 JANVIER

2197€*



MARINES (Val d'Oise), à 50 km de Paris.

Sous le ciel de Paris s'envole une chanson... Partez à la découverte de la capitale et de ses environs. Ce séjour sera l'occasion de découvrir les lieux emblématiques qui font la réputation de Paris. Flânez dans les rues pleines de charme, vibrez au rythme des cafés animés et laissez-vous séduire par l'élégance intemporelle de notre capitale. Sans oublier que Paris aura revêtu ses habits de lumière à l'occasion des fêtes de fin d'année. La capitale n'attend que vous !

Animations / Loisirs

- spectacle sous le célèbre chapiteau du Cirque Phénix : "Les étoiles du cirque de Pékin"
- rencontre avec les stars du musée Grévin
- découverte du Château de Versailles
- visite de Paris et de ses monuments emblématiques : Tour Eiffel, Sacré-Cœur, Pyramide du Louvre...



L'HÉBERGEMENT : gîte de groupe.

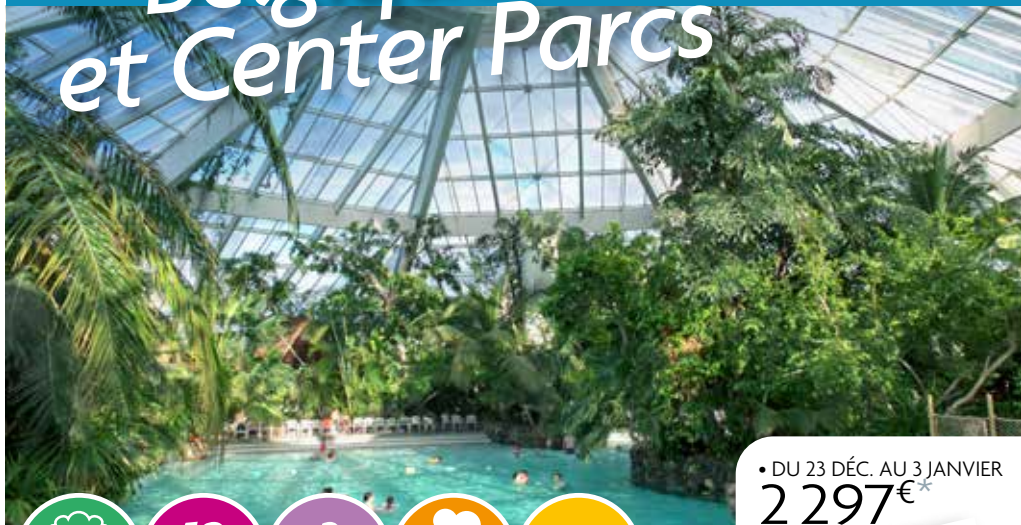
- Rdc : 2 salons, 1 salle à manger, cuisine et 3 wc. 1 ch. 1 lit, douche et wc. Jardin.
- 1^{er} étage : 2 ch. 2 lits, 1 ch. 3 lits. Douche et wc dans chaque chambre.
- 2^e étage : 1 ch. 2 lits, 1 ch. 3 lits, 1 ch. 4 lits. Douche et wc dans chaque chambre.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 37) ou accueil sur place.

Cap sur
la capitale !

Belgique et Center Parcs



• DU 23 DÉC. AU 3 JANVIER

2 297€*



TROIS-PONTS (Belgique), à 50 min de Liège.

Offrez-vous une escapade dépaysante au cœur de la Belgique. Entre nature verdoyante, villages de caractère et patrimoine authentique, cette destination est idéale pour un séjour ressourçant. Vous profiterez également de la piscine tropicale et des toboggans de Center Parcs pour vous détendre. Relaxation, découvertes et rigolades seront au rendez-vous de vos vacances !

Animations / Loisirs

- 2 journées à Center Parcs : piscine tropicale, à vagues et toboggans
- balade en petit train pour admirer cerfs, loups et sangliers au Wild Park Coo
- visite privatisée d'un élevage d'Alpagas
- découverte de Liège, la cité aux cent clochers

**Toboggans
en folie !**



L'HÉBERGEMENT : gîte de groupe avec grande terrasse et terrain de pétanque.

- Sous-sol aménagé : 1 ch. 2 lits pour l'équipe.
- Rdc : Cuisine équipée, salon, salle à manger et salle de jeux. 1 salle de bain et 2 wc.
- Étage : 2 ch. 4 lits dont 1 superposé, 4 ch. 2 lits. 2 salles de bain et 2 wc.

Prévoir carte d'identité en cours de validité.

VOYAGE : vous dormirez à l'hôtel la première et la dernière nuit de votre séjour. Arrivée sur votre hébergement le lendemain de votre départ.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 37).

(*) Les prix des séjours sont hors adhésion, hors convoyage, hors Assurance Annulation (voir p. 38).

Les activités et visites ne sont ici proposées qu'à titre indicatif, l'interactivité vacanciers/équipe pouvant amener à des modifications.

Évasion dans le Finistère



• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1194€*



ELLIANT (Finistère), situé à 20 min de Quimper et de de Concarneau.

Nichée au cœur du sud Finistère, la charmante commune d'Elliant vous invite à vivre un séjour authentique en Bretagne. À quelques minutes de Quimper et des magnifiques plages du littoral breton, Elliant est le point de départ parfait pour découvrir les traditions, la gastronomie et les paysages emblématiques du Finistère. Votre séjour sera aussi l'occasion de vous détendre et de vous relaxer. Vos vacances s'annoncent paisibles et reposantes !

Animations / Loisirs

- visite de Concarneau, sa ville close et son port
- virée shopping à Quimper
- une séance de cinéma ou de bowling
- balades en bord de mer
- dégustation de produits locaux : galettes, crêpes et caramel au beurre salé

*Détente
et air iodé !*

L'HÉBERGEMENT : Maison familiale et rurale. Deux bâtiments distincts :

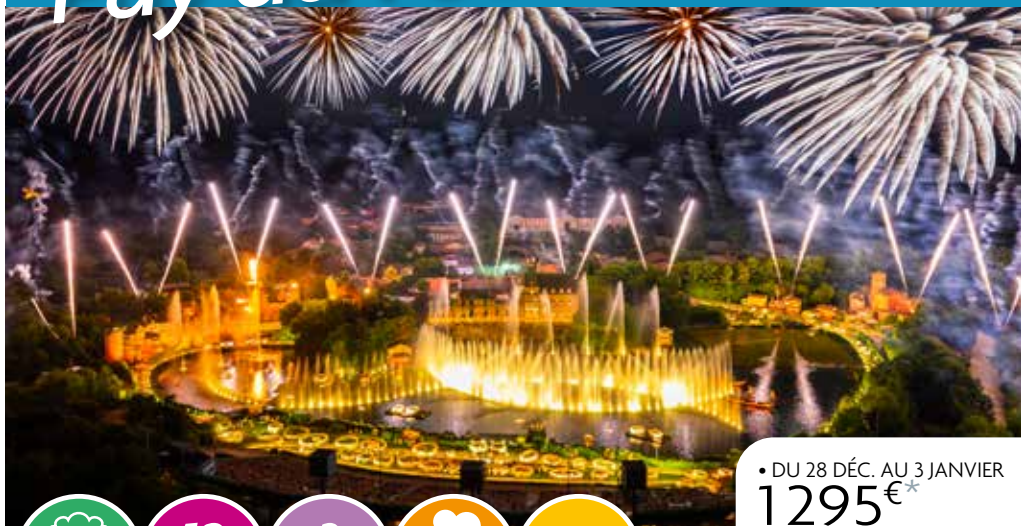
- 1^{er} bâtiment : salle de restauration, cuisine, salle d'activités, wc.
- 2nd bâtiment à proximité – Rdc : 5 ch. 3 lits avec lavabo, 1 ch. 1 lit pour l'équipe, salle de détente, salle TV, 2 blocs sanitaires de 7 douches en tout dont 2 PMR, 7 wc.
- Étage : 12 ch. de 2 lits, 1 ch. de 3 lits, 7 douches, 8 wc.
- 2 séjours sur le même hébergement.

Une personne de service.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 37) ou accueil sur place.

Puy du Fou



• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1295€*



CERIZAY (Deux-Sèvres), à 30 min du Puy du Fou.

Lors de votre séjour, le parc du Puy du Fou vous invite à vivre une expérience unique. Durant deux jours, vous allez parcourir l'histoire au travers de spectacles grandioses dans des décors impressionnants. Continuez l'aventure au zoo de Doué de la Fontaine à la découverte des animaux ; une immersion totale dans le règne animal. De retour au gîte, il sera déjà l'heure de lancer les festivités pour le réveillon de la nouvelle année !

Animations / Loisirs

- 2 journées au parc du Puy du Fou
- visite du zoo Doué de la Fontaine
- balade au parc du Domaine de la Roche et découverte de Cerizay
- bowling ou cinéma
- festivités du Nouvel-an

Un hiver
au Puy du Fou !



L'HÉBERGEMENT : résidence.

Étage réservé pour le séjour, accessible par ascenseur. Cuisine et salon privatisés. 7 ch. 2 lits, 1 ch. 1 grand lit et 1 lit, salle de bain et wc dans chaque chambre.

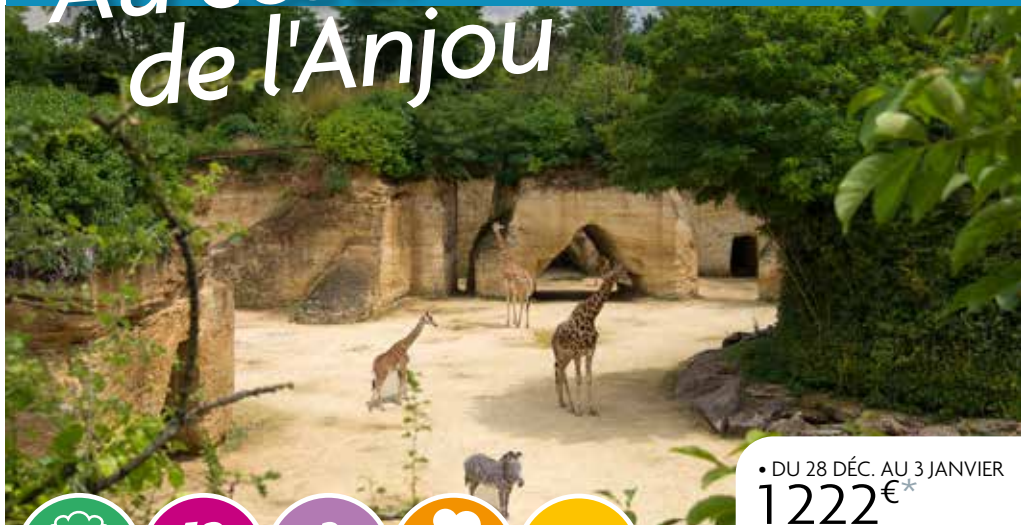
VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 37) ou accueil sur place.

(*) Les prix des séjours sont hors adhésion, hors convoyage, hors Assurance Annulation (voir p. 38).

Les activités et visites ne sont ici proposées qu'à titre indicatif, l'interactivité vacanciers/équipe pouvant amener à des modifications.

Au cœur de l'Anjou



• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1222€*



SAINT-RÉMY-LA-VARENNE

(Maine-et-Loire), à 32 km d'Angers.

En plein cœur de l'Anjou, vous séjournerez dans un village typique des bords de Loire. Entre nature préservée, balades et douceur de vivre angevine, chaque journée est une invitation à la détente. À quelques kilomètres, partez à la découverte du célèbre parc animalier de Doué-la-Fontaine, 2^e meilleur zoo européen, le tout dans un cadre exceptionnel. Une chose est sûre, vous n'aurez pas le temps de vous ennuyer !

Animations / Loisirs

- 1 journée au Bioparc - Zoo de Doué-la-Fontaine
- découverte du « Mystère des Faluns », site troglodyte exceptionnel
- visite d'Angers et séance shopping
- visite de Saumur et de son château
- dégustation des spécialités locales : les fouées, les galipettes...

**Zoo de
Doué-la-Fontaine**



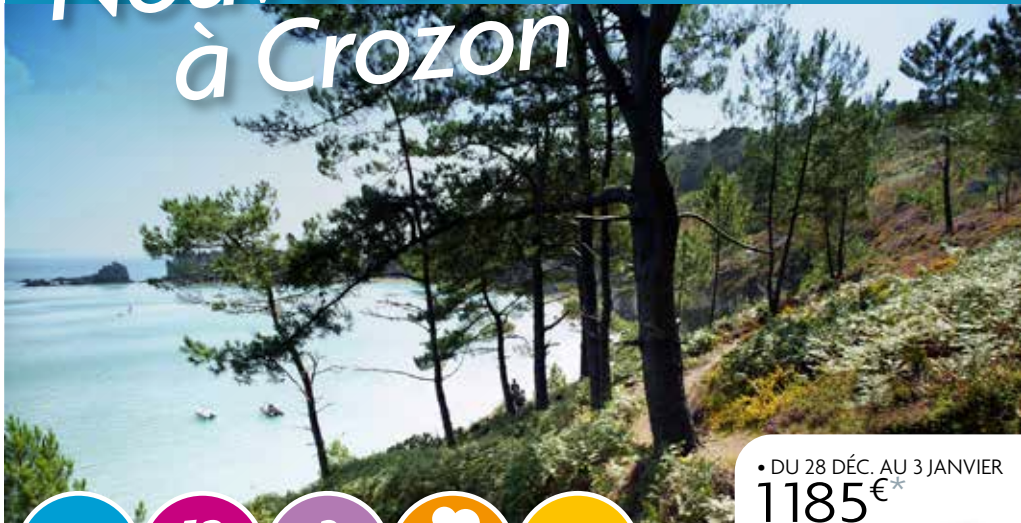
L'HÉBERGEMENT : gîte de groupe.

- Rez-de-jardin : salle de détente, buanderie, 2 wc.
 - Rdc : pièces à vivre, 1 ch. 2 lits, wc.
 - 1^{er} étage : 3 ch. 3 lits, 1 ch. 4 lits.
 - 2nd étage : 1 ch. 3 lits, 3 ch. 2 lits.
- Toutes les chambres sont dotées d'une douche et d'un wc.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 37) ou accueil sur place.

Nouvel an à Crozon



• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1185€*



TRÉGARVAN (Finistère), à 22 km de Crozon, 30 km de Camaret.

Nichée au cœur de la presqu'île de Crozon, Trégarvan est une parenthèse hors du temps. Entre la mer à perte de vue, les falaises sauvages et les sentiers côtiers, ce petit coin du Finistère invite à ralentir et à respirer l'air iodé. Entre balades, paysages époustouflants et douceur de vivre, vos vacances s'annoncent paisibles et reposantes.

Animations / Loisirs

- rencontre avec les animaux marins à Océanopolis
- découverte de Brest, le téléphérique et le plateau des Capucins
- une séance de bowling ou de cinéma
- promenades sur les ports de Morgat ou de Camaret
- balades en bord de mer

**Des paysages
époustouflants !**



L'HÉBERGEMENT : gîte avec jardin.

- Rdc : pièces à vivre, 1 ch. 2 lits, 1 douche, 1 wc.
- 1^{er} étage : 1 ch. 4 lits, 3 ch. 2 lits dont une avec douche et wc privés, 1 baignoire, 1 wc.
- 2^e étage : 1 ch. 3 lits, 1 douche, 1 wc.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 37) ou accueil sur place.

(*) Les prix des séjours sont hors adhésion, hors convoyage, hors Assurance Annulation (voir p. 38).

Les activités et visites ne sont ici proposées qu'à titre indicatif, l'interactivité vacanciers/équipe pouvant amener à des modifications.

Évasion en baie de St-Brieuc



• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1191€*



PLÉRIN (Côtes-d'Armor), à 4 km de Saint-Brieuc.

Entre terre et mer, Plérin vous invite à vivre une escapade inoubliable au cœur des Côtes-d'Armor. Bordée par la magnifique plage des Rosaires et ses panoramas spectaculaires sur la baie de Saint-Brieuc, cette destination saura vous séduire par son authenticité et sa douceur de vivre. Détente et évasion seront au programme de vos vacances !

Animations / Loisirs

- visite du cœur historique de Saint-Brieuc et pause chocolat chaud
- découverte du cap d'Erquy et du cap Fréhel
- une séance de bowling ou de cinéma
- balade en bord de mer
- dégustation de produits bretons : galettes, crêpes et caramel au beurre salé

**Balades
iodées !**



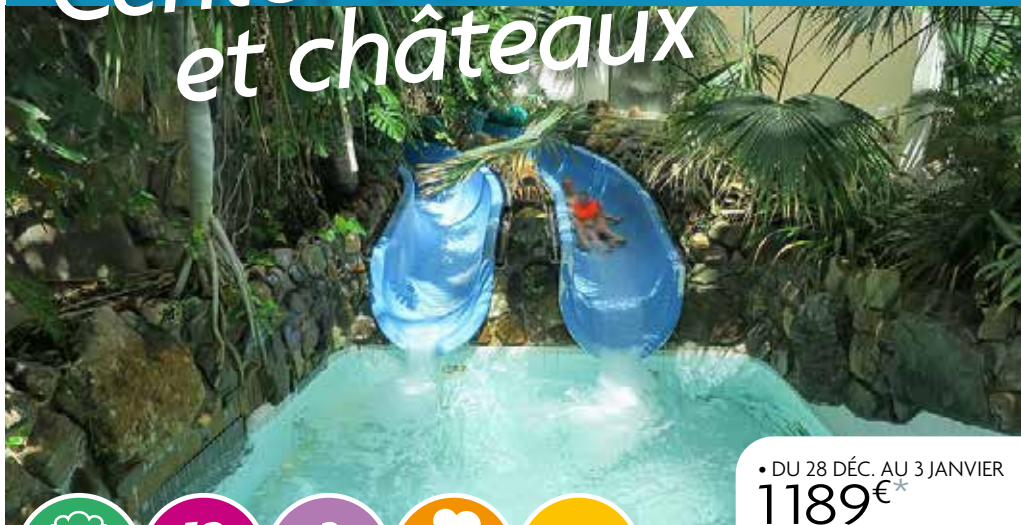
L'HÉBERGEMENT : grande maison avec jardin arboré.

- Rdc : pièces à vivre, 2 ch. 2 lits, 1 douche, 1 wc.
- Étage : 1 ch. 1 lit, 2 ch. 2 lits. 2 ch. 3 lits, 1 douche, 1 wc.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 37) ou accueil sur place.

Center Parcs et châteaux



• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1189€*



MARCILLY-EN-GAULT (Loir-et-Cher), à 50 min de Blois.

Au cœur du Loir-et-Cher, offrez-vous une parenthèse alliant détente et découverte. Partez explorer les magnifiques châteaux de la région pour y découvrir tous leurs secrets. Pour vous détendre, vous profiterez du dôme de Center Parcs et de son eau à 29 degrés. Un séjour parfait pour se ressourcer tout en découvrant le patrimoine exceptionnel de la vallée de la Loire.

Animations / Loisirs

- détente dans le dôme de Center Parcs : bains à remous, cascades, piscine à vagues, jacuzzis, rivière sauvage et toboggans
- visite du château de Chambord
- découverte de la ville de Blois et de son château royal
- dégustation de la célèbre tarte Tatin

**Jacuzzis
et toboggans !**



L'HÉBERGEMENT : ancien hôtel du village transformé en gîte.

- Rdc : pièces à vivre, 1 ch. 2 lits, douche et wc. 2 wc.
- Étage : 1 ch. 2 lits, 2 ch. 3 lits, 1 ch. 4 lits. Douche et wc dans chaque chambre.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 37) ou accueil sur place.

(*) Les prix des séjours sont hors adhésion, hors convoyage, hors Assurance Annulation (voir p. 38).

Les activités et visites ne sont ici proposées qu'à titre indicatif, l'interactivité vacanciers/équipe pouvant amener à des modifications.

Nouvel an en Normandie



• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1192€*



NOUES DE SIENNE (Calvados), proche des commerces, à 13km de Vire et 37 km de Saint-Lô.

Nichée au cœur du bocage normand, Noues de Sienna est une invitation à la déconnexion. Forêts, étangs et villages de caractère composent un décor idéal pour se ressourcer. Entre balades, découverte du patrimoine et moments cocooning, laissez-vous porter par le charme de la Normandie. Sans pour autant oublier les festivités de la nouvelle année !

Animations / Loisirs

- moment de détente à l'espace bien-être de la piscine de Vire : jacuzzi, hammam, sauna
- visite de Granville et pause gourmande
- une séance de bowling ou de cinéma
- découverte des spécialités régionales : tarte normande, camembert...



L'HÉBERGEMENT : anciennes écuries rénovées en un gîte confortable.

- Rdc : pièces à vivre, 1 ch. 3 lits avec une douche privative. Wc.
 - Étage : 4 ch. 3 lits, 2 douches, 2 wc.
- Jardin clos.

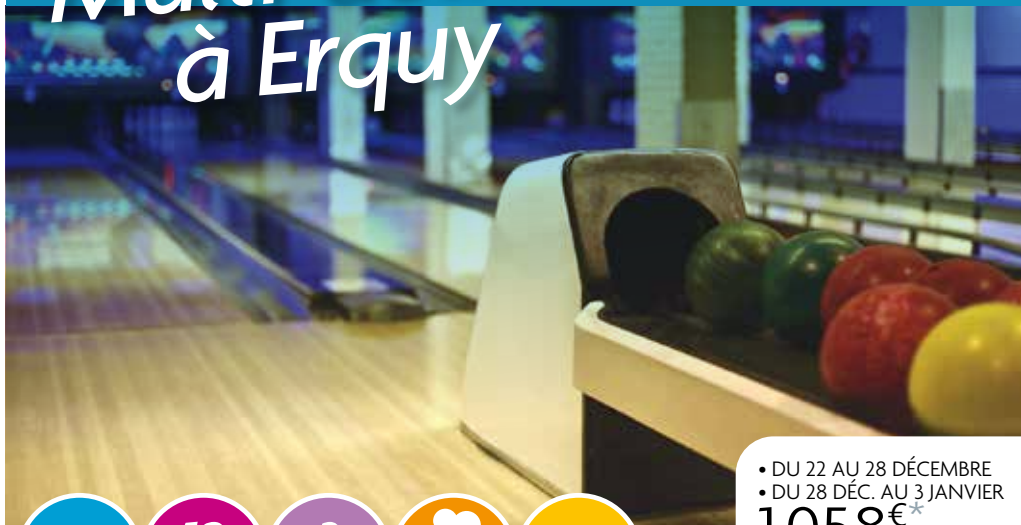
VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 37) ou accueil sur place.

**Déconnexion
garantie !**

Multi-activités à Erquy

H11



- DU 22 AU 28 DÉCEMBRE
- DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1058€*

SAINT-ALBAN (Côtes-d'Armor), à 10 km d'Erquy.

Offrez-vous une parenthèse hors du quotidien avec notre séjour multi-activités.

Au programme : découvertes, moments de partage et rigolades ! Chaque journée sera rythmée par une expérience différente. Sans oublier les festivités pour Noël et la nouvelle année. Une chose est sûre, vous n'aurez pas le temps de vous ennuyer à Saint-Alban.

Animations / Loisirs

- visite de l'aquarium de Saint-Malo
- une séance de bowling
- une séance de cinéma
- une partie de laser game
- au gîte : piscine, ping-pong, baby-foot...

Activités
en folie !



L'HÉBERGEMENT : gîte dans une ferme en activité. Piscine couverte et chauffée. Salle de jeux avec table de ping-pong, billard, baby-foot.

- Rdc : pièces à vivre, 1 ch. 3 lits avec wc et douche privative.
- Étage : 4 ch. 3 lits, 1 douche, 1 baignoire, 2 wc.

Pas de couple possible dans la même chambre.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 37) ou accueil sur place.

(*) Les prix des séjours sont hors adhésion, hors convoyage, hors Assurance Annulation (voir p. 38).

Les activités et visites ne sont ici proposées qu'à titre indicatif, l'interactivité vacanciers/équipe pouvant amener à des modifications.

Châteaux en fêtes !



- DU 22 AU 28 DÉCEMBRE
- DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1138€*

VILLEDÔMER (Indre-et-Loire), à 30 km de Tours.

Partez à la découverte de Villedômer, charmant village niché entre nature et patrimoine. Le temps d'un séjour, laissez-vous porter par la magie des châteaux environnants et découvrez tous leurs secrets. Votre séjour sera rythmé par les visites majestueuses, les balades paisibles et les festivités de fin d'année. Un séjour idéal pour les amoureux d'histoire et de belles pierres.

Animations / Loisirs

- découverte du Château du Clos Lucé, demeure de Léonard de Vinci
- visite du château d'Azay-le-Rideau, joyau de la Renaissance
- sortie shopping à Tours
- balades en bord de Loire



L'HÉBERGEMENT : gîte de groupe dans un corps de ferme en activité.

- Rdc : pièces à vivre, 1 ch. 2 lits, 1 douche, 1 wc.
- Étage : 3 ch. 2 lits avec douche et wc privés, 1 ch. 3 lits avec douche privative, 2 ch. 2 lits, 1 wc.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 37) ou accueil sur place.

Réveillons
majestueux !

Escale à Vannes



- DU 22 AU 28 DÉCEMBRE
- DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1143€*

VANNES (Morbihan),
à 10 min du centre historique.

Entre remparts médiévaux et douceurs du golfe du Morbihan, Vannes vous invite à une escapade pleine de charme. Flânez dans son centre historique, savourez ses spécialités bretonnes et profitez de son ambiance de Noël. De retour au gîte, il sera déjà l'heure de réveillonner pour fêter comme il se doit Noël et la nouvelle année. Une chose est sûre, vous n'aurez pas le temps de vous ennuyer !

Animations / Loisirs

- journée à l'Océarium du Croisic
- visite de Vannes, ses remparts, son château, son port
- balade féérique au marché de Noël de Rochefort-en-Terre
- une séance de bowling ou de cinéma

Océarium !



L'HÉBERGEMENT : gande maison de ville avec terrasse et jardin.

- Rdc : pièces à vivre, 2 ch. 2 lits, 1 douche, wc.
- Etage : 2 ch. 1 lit, 3 ch. 2 lits, 1 baignoire, wc.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 37) ou accueil sur place.

(*) Les prix des séjours sont hors adhésion, hors convoyage, hors Assurance Annulation (voir p. 38).

Les activités et visites ne sont ici proposées qu'à titre indicatif, l'interactivité vacanciers/équipe pouvant amener à des modifications.

Évasion malouine



• DU 22 AU 28 DÉCEMBRE
• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1068€*

SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES (Ille-et-Vilaine), à 10 km de St-Malo.

Évadez-vous le temps d'un séjour à Saint-Malo, cité corsaire de renom ! Flânez le long des remparts, laissez-vous envoûter par les plages de sable fin et l'air iodé. Entre deux ruelles, peut-être aurez-vous l'occasion d'apercevoir un pirate ou de découvrir la gastronomie locale. De retour au gîte, l'heure sera déjà à la préparation du réveillon de Noël et de la Saint-Sylvestre.

Animations / Loisirs

- découverte de Saint-Malo et de ses remparts
- rencontre avec les animaux marins à l'aquarium de Saint-Malo
- escale au port de Cancale
- balades en bord de mer
- dégustation de produits locaux : galettes, crêpes et caramel au beurre salé

À l'abordage !



L'HÉBERGEMENT : longère dans une ferme avec un petit parc animalier sur place (walibis, oies, poules, chevaux, moutons...).

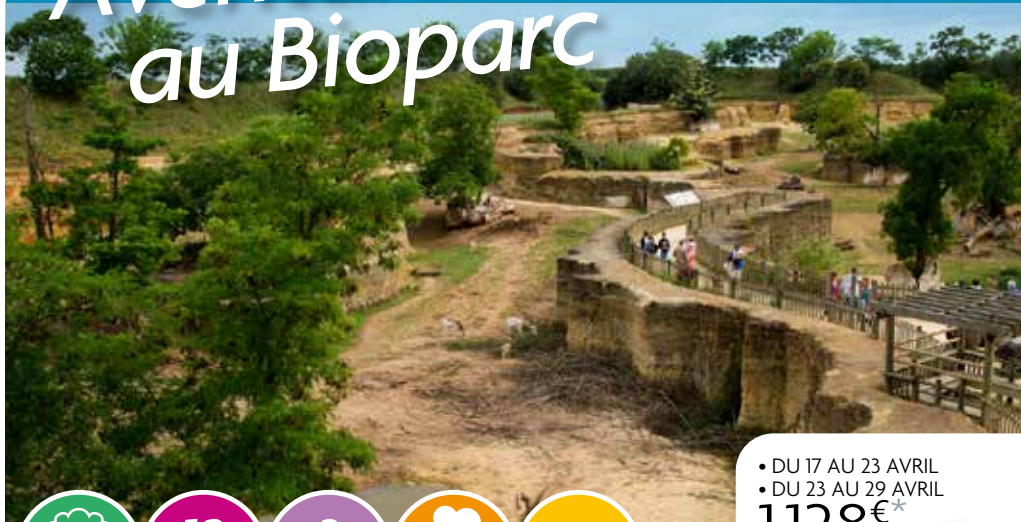
- Rdc : pièces à vivre, wc, terrasse.
- Étage : 3 ch. 4 lits avec douche et wc privatifs, 1 ch. 3 lits avec douche et wc privatifs, 1 ch. 1 grand lit.

Terrain de pétanque, ping-pong.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 37) ou accueil sur place.

Aventures au Bioparc



• DU 17 AU 23 AVRIL
• DU 23 AU 29 AVRIL

1128€*



BEAULIEU-SUR-LAYON

(Maine-et-Loire), à 30 km d'Angers.

Offrez-vous une escapade inoubliable au cœur de l'Anjou, entre Angers et Saumur. Entouré de vignobles, de châteaux et de maisons troglodytes, votre lieu de séjour sera le départ idéal pour explorer les trésors de la région. Votre séjour sera également marqué par la rencontre avec les animaux sauvages de Bioparc, 2^e meilleur zoo européen, le tout dans un cadre exceptionnel.

Animations / Loisirs

- 1 journée au Bioparc – Zoo de Doué-la-Fontaine
- découverte du « Mystère des Faluns », site troglodyte exceptionnel
- visite d'Angers et séance shopping
- visite de Saumur et de son château
- dégustation des spécialités locales : les fouées, les galipettes...

L'HÉBERGEMENT : gîte de plain-pied avec terrasse et barbecue.

Cuisine, salle à manger, salon, 6 douches, 6 wc.

2 ch. 2 lits, 5 ch. 3 lits, 2 ch. 2 lits avec douche et wc privés.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 37) ou accueil sur place.

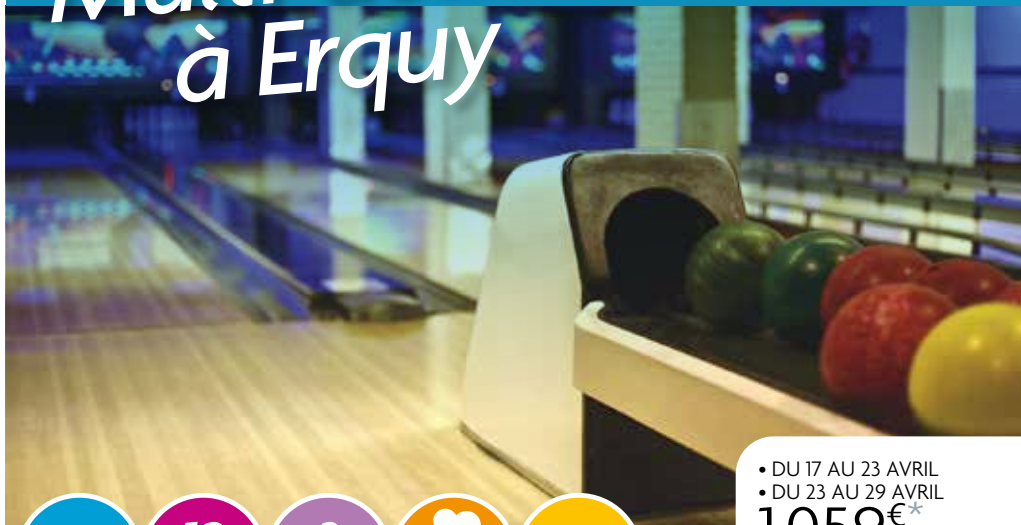
**Zoo de
Doué-la-Fontaine**

(*) Les prix des séjours sont hors adhésion, hors convoyage, hors Assurance Annulation (voir p. 38).

Les activités et visites ne sont ici proposées qu'à titre indicatif, l'interactivité vacanciers/équipe pouvant amener à des modifications.

Multi-activités à Erquy

P02



- DU 17 AU 23 AVRIL
- DU 23 AU 29 AVRIL

1059€*



SAINT-ALBAN (Côtes-d'Armor), à 10 km d'Erquy.

Offrez-vous une parenthèse printanière au grand air avec notre séjour multi-activités. Au programme : découvertes, moments de partage et bonne humeur ! Chaque journée sera rythmée par une expérience différente. Vous profiterez du retour des beaux jours pour explorer les environs, respirer l'air marin et vivre des expériences inoubliables. Une chose est sûre, vous n'aurez pas le temps de vous ennuyer à Saint-Alban.

Animations / Loisirs

- visite de l'aquarium de Saint-Malo
- une séance de bowling
- une séance de cinéma
- une partie de laser game
- au gîte : piscine, ping-pong, baby-foot...

Activités
en folie !

L'HÉBERGEMENT : gîte dans une ferme en activité. Piscine couverte et chauffée. Salle de jeux avec table de ping-pong, billard, baby-foot.

- Rdc : pièces à vivre, 1 ch. 3 lits avec wc et douche privative.
- Étage : 4 ch. 3 lits, 1 douche, 1 baignoire, 2 wc.

Pas de couple possible dans la même chambre.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 37) ou accueil sur place.

BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT **SOUTENU**



Pause Finistérienne



• DU 22 AU 28 DÉCEMBRE
• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1301€*



ELLIANT (Finistère), situé à 20 min de Quimper et de de Concarneau.

Nichée au cœur du sud Finistère, la charmante commune d'Elliant vous invite à vivre un séjour authentique en Bretagne. À quelques minutes de Quimper et des magnifiques plages du littoral breton, Elliant est le point de départ parfait pour découvrir les traditions, la gastronomie et les paysages emblématiques du Finistère. La Bretagne n'attend plus que vous !

Animations / Loisirs

- rencontre avec les animaux marins à l'Aquashow
- balade à Concarneau et pause chocolat chaud
- virée shopping à Quimper
- balades en bord de mer
- dégustation de produits locaux : kouign-amann, crêpes et caramel au beurre salé

Aquashow !

L'HÉBERGEMENT : Maison familiale et rurale. Deux bâtiments distincts :

- 1^{er} bâtiment : salle de restauration, cuisine, salle d'activités, wc.
- 2nd bâtiment à proximité – Rdc : 5 ch. 3 lits avec lavabo, 1 ch. 1 lit pour l'équipe, salle de détente, salle TV, 2 blocs sanitaires de 7 douches en tout dont 2 PMR, 7 wc. Étage : 12 ch. de 2 lits, 1 ch. de 3 lits, 2 douches, 8 wc.

2 séjours sur le même hébergement.

Attention : extérieur non adapté aux fauteuils et déambulateurs.

Une personne de service.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 37) ou accueil sur place.

Pause Angevine



• DU 22 AU 28 DÉCEMBRE
• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1360€*

LIRÉ-ORÉE-D'ANJOU

(Maine-et-Loire), à 50 km d'Angers.

Offrez-vous une escapade reposante au domaine de la Turmelière, réputé pour son château et son parc de 40 hectares, situés sur les côteaux de la Loire ! Vous profiterez d'un séjour tout en douceur, propice au repos et à la détente. Votre séjour sera également l'occasion de découvrir le pays de l'Anjou, entre promenades au bord de la Loire, visites et dégustation de produits locaux.

Animations / Loisirs

- visite d'Angers, balade et pause chocolat chaud
- une séance de bowling ou de cinéma
- balade nature et gym douce
- ateliers créatifs au gîte proposés par l'équipe d'animation

**Détente
et calme !**



L'HÉBERGEMENT : gîte de plain-pied, dans un vaste parc arboré, plan d'eau à proximité. Cuisine, 1 salle de réception, 1 salon, 1 salle d'activités. 5 ch. 2 lits, 2 ch. 1 lit superposé et 1 lit, 1 ch. 1 grand lit et 1 lit en mezzanine. Chaque chambre est équipée d'1 douche et d'1 wc privatifs.

Une personne de service.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 37) ou accueil sur place.

Bien-Être en Mayenne



• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1395€*



GENNES-LONGUEFUYE (Mayenne), à 9 km de Château-Gontier.

Offrez-vous une parenthèse de douceur au cœur de la Mayenne, entre nature préservée et charme authentique. Ici, le temps ralentit pour laisser place à la détente : balade en nature, massages et instants cocooning dans un cadre apaisant. Votre séjour sera synonyme de déconnexion et de lâcher-prise. En Mayenne, prenez le temps et détendez-vous !

Animations / Loisirs

- une séance de massage de 30 min par une professionnelle. Au choix : main, visage, dos
- activités bien-être sur le gîte : masques, gommage, séance manucure...
- gym douce et relaxation
- marché de Noël de Laval et illuminations
- balade en nature

Massage et relaxation !



L'HÉBERGEMENT : 2 gîtes de groupe dans un ancien corps de ferme au milieu des prés.

- 1^{er} gîte - Rdc : pièces à vivre, 1 ch. 2 lits, 1 douche et 1 wc, baby-foot, terrain de pétanque. Étage : 1 ch. 4 lits.
- 2nd gîte - Rdc : pièces à vivre, 2 ch. 3 lits. Étage : 1 ch. 4 lits, 1 ch. 2 lits.

Toutes les chambres sont équipées d'une douche et d'un wc.

Une personne de service.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 37) ou accueil sur place.

Évasion dans les Côtes d'Armor



• DU 23 AU 29 AVRIL

1289€*



PLOURIVO (Côtes-d'Armor), à 5 km de Paimpol.

Nichée sur la côte nord de la Bretagne, Paimpol est une invitation à l'évasion. Entre son port animé, ses maisons chargées d'histoire et ses ruelles pleines de charme, Paimpol vous offre un cadre authentique et chaleureux pour votre séjour. À quelques pas, vous profiterez de nombreux sites touristiques et de paysages grandioses. Votre séjour entre mer et traditions n'attend plus que vous.

Animations / Loisirs

- ZooParc de Trégomeur
- visite de la ferme des Cara-Meuh
- arrêt pour boire un verre ou manger une glace
- balades en bord de mer
- dégustation de spécialités bretonnes : galettes, crêpes et caramel au beurre salé

ZooParc de Trégomeur



L'HÉBERGEMENT : gîte de groupe dans un ancien corps de ferme.

- Rdc : pièces à vivre, 3 ch. 2 lits, 1 ch. 1 lit, 3 douches et 4 wc.
- Étage : 1 ch. 4 lits, 1 ch. 3 lits, 1 ch. 2 lits, 5 ch. 1 lit, douche et wc.

Une personne de service.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 37) ou accueil sur place.

(*) Les prix des séjours sont hors adhésion, hors convoyage, hors Assurance Annulation (voir p. 42).

Les activités et visites ne sont ici proposées qu'à titre indicatif, l'interactivité vacanciers/équipe pouvant amener à des modifications.

BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT **RENFORCÉ**



Bien-être en Vendée



• DU 22 AU 28 DÉCEMBRE
• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1497€*



LA GARNACHE (Vendée), à 25 min de Saint-Jean-de-Monts.

Offrez-vous une parenthèse de douceur en Vendée, entre océan et nature préservée. Laissez-vous bercer par l'air iodé de la côte atlantique et profitez des balades en bord de mer. Massages, activités bien-être et gastronomie locale, tout est réuni pour un séjour bien-être placé sous le signe de la détente et du lâcher prise. En Vendée, prenez le temps et détendez-vous !

Animations / Loisirs

- une séance de massage de 30 min par une professionnelle. Au choix : main, visage, dos
- activités bien-être sur le gîte : masques, gommage, séance manucure...
- gym douce et relaxation
- balades en bord de mer et arrêt chocolat chaud
- dégustation de spécialités vendéenne : gâche, préfeu

**Massage
et relaxation !**

L'HÉBERGEMENT : grand gîte dans un hameau en pleine nature.

- Rdc : pièces à vivre, 2 ch. 3 lits, 2 ch. 2 lits, 1 ch. 1 lit.
- Étage : 2 ch. communicantes 3 lits, 1 ch. 3 lits. 5 sanitaires (douche, wc).

Une personne de service.

VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 37) ou accueil sur place.

(*) Les prix des séjours sont hors adhésion, hors convoyage, hors Assurance Annulation (voir p. 38).

Les activités et visites ne sont ici proposées qu'à titre indicatif, l'interactivité vacanciers/équipe pouvant amener à des modifications.

Détente en Mayenne



• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

1448€*



AVERTON (Mayenne), à 4 km de Villaines-la-Juhel, à 30 km d'Alençon.

Le paisible village d'Averton vous ouvre les portes d'un séjour placé sous le signe de la nature et de la sérénité. Entre collines, bocages préservés et sentiers bucoliques, la Mayenne vous offre un cadre idéal pour vous ressourcer. Ce séjour est l'occasion de ralentir, de respirer et de savourer le charme discret et chaleureux de la campagne mayennaise.

Animations / Loisirs

- découverte d'Alençon et shopping
- visite du château de Mayenne
- marché de Noël de Laval et illuminations
- escapade en ville pour boire un chocolat chaud



L'HÉBERGEMENT : gîte de groupe.

- Rdc : pièces à vivre, 5 ch. 2 lits, 1 ch. 1 lit, wc.
- Étage : 2 ch. 4 lits. Douche et wc dans chaque chambre.
- Extérieur : grand parc, à 300 m d'un plan d'eau.

Une personne de service.

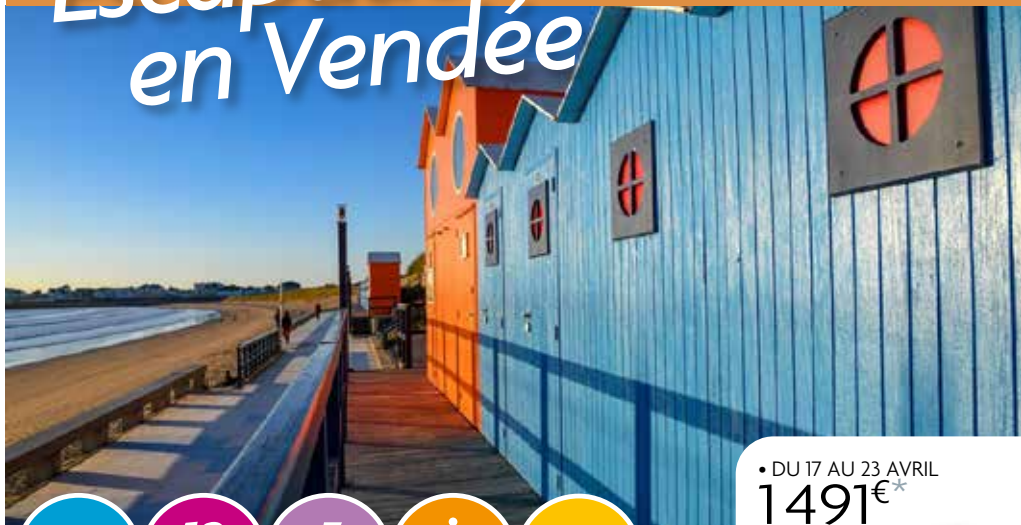
VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 37) ou accueil sur place.

**Détente
au vert !**

Escapade en Vendée

P03



• DU 17 AU 23 AVRIL

1491€*



mer

12

vacanciers

5

animateurs
(dont 1 responsable)



Repas
livrés



LA GARNACHE (Vendée), à 25 min de Saint-Jean-de-Monts.

Ici, entre mer et campagne, vous profiterez de vos balades au grand air pour respirer l'air iodé et admirer les paysages de la côte, et du calme de votre gîte et des animaux de la ferme. À coup sûr, votre séjour sera l'occasion de vous détendre et de vous relaxer.

Animations / Loisirs

- Balade en bord de mer
- Séance shopping à Challans
- Séance de cinéma ou de bowling
- Arrêt en terrasse pour boire un verre ou manger une glace
- Dégustation de spécialités vendéennes : gâche, préfou...

Entre mer
et campagne



L'HÉBERGEMENT : grand gîte dans un hameau en pleine nature.

- Rdc : pièces à vivre, 2 ch. 3 lits, 2 ch. 2 lits, 1 ch. 1 lit.
- Étage : 2 ch. communicantes 3 lits, 1 ch. 3 lits. 5 sanitaires (douche, wc).

Une personne de service.

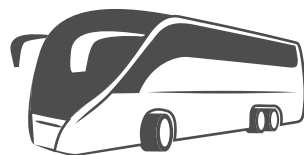
VOYAGE : arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE : prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 37) ou accueil sur place.

(*) Les prix des séjours sont hors adhésion, hors convoyage, hors Assurance Annulation (voir p. 42).

Les activités et visites ne sont ici proposées qu'à titre indicatif, l'interactivité vacanciers/équipe pouvant amener à des modifications.

LES CONVOYAGES



Comment rejoindre votre groupe séjour ?

Accueil sur place : vous choisissez de rejoindre et/ou de quitter le séjour par vos propres moyens.

- Sur les séjours situés dans le Grand Ouest l'équipe d'animation vous accueille le 1^{er} jour et le dernier jour des vacances en milieu de journée.
- Sur les séjours extérieur Grand Ouest organisés avec des nuits d'étape, l'équipe vous accueille le lendemain du 1^{er} jour, vous les quittez la veille.

Accueil en gare SNCF : vous choisissez de rejoindre et/ou de quitter votre séjour en train.

Vous contactez le service convoyage afin d'organiser votre arrivée et/ou votre départ (définir la gare la plus proche, les horaires possibles).

Convoyage : vous choisissez de rejoindre et/ou de quitter votre séjour par le service convoyage (service facturé 90€, soit 45€ le voyage).

Vous repérez la ville desservie par les convoys Epal (voir liste ci-contre) au plus près de chez vous. Vous serez pris en charge

directement par vos animateurs si vous êtes sur le trajet du véhicule du séjour, ou par nos équipes d'animateurs convoyeurs.

Les convoys gratuits : la prise en charge directement à l'établissement est gratuite dès 4 personnes inscrites sur le même séjour aux mêmes dates.

Convocation : une convocation précisant lieux et heure de rendez-vous vous sera transmise courant décembre.

Organisation des convoys

L'organisation prend en compte les impératifs du séjour (destination, moyen de transport, temps de conduite des animateurs...) ainsi que la provenance de chacun des vacanciers qui constituent le groupe.

Les horaires seront arrêtés précisément suivant l'origine de chacun.

La pause de midi.

Les convoys aller se déroulent pour une grande majorité le matin, les convoys retour, l'après-midi. Chaque jour de voyage une pause à l'heure de midi est organisée.

Tout près de Rennes, dans une salle omnisport, les vacanciers arrivent vers 12h pour quitter



vers 13h30. Chaque séjour dispose de son espace pour se restaurer. Une cafétéria est mise à disposition (jus de fruit, café, gâteaux...), des animations peuvent y être proposées (concert, magicien...).

Pendant que les vacanciers et les équipes d'animation se restaurent, une équipe de bagagistes s'occupe du transfert des bagages des véhicules convoyage vers les véhicules séjours et vice versa.

Permanence téléphonique : des professionnels de l'Association mobilisés tout au long de la journée.

Ces personnes accompagnent les groupes tout au long de la journée, vous informent et réagissent pour minimiser quand il y a lieu les difficultés liées à la route (circulation, retard de vacanciers, d'un groupe...).

Petit manuel du voyageur tranquille

- Le pique-nique du début de séjour est à préparer par vos soins.
- Les bagages : 2 sacs de sport au maximum et un petit sac à dos.
- Etiquetez toutes vos affaires ! Vous limiterez les éventuels oublis...
- Préparez votre semainier pour la durée totale du séjour.

Tarif Cap Aller-Retour : 90 € (soit 45 € le voyage)

Angers : Parking de la Rochefoucault

Bain-de-Bretagne : Lycée Jean Brito

Blain : Place Jollan de Clerville - Aire de covoiturage

Brest : CEDI, 11 rue Nicéphore-Niépce

Châteaubriant : Parking de la République

Cholet : Parking en face de l'Adapei, allée des Hirondelles

Dinan : 3 boulevard Simone Veil

Dol : Rue Porte St Michel, entre les n^{os} 4 et 6

Falaise : Résidence Henri Le Clainche

Fougères : Gare routière

Guingamp : Station service Total (voie express)

Le Mans : Parking Bus près de la Fac de Droit

Lorient : Lanester, Parking du Lycée Jean-Macé

Loudéac : Résidence Cadélaç

Morlaix : Langolvas, rue Jean Monnet - Parking Maison du Peintre

Nantes : Orvault, Forum Titi Floris

Plancoët : Gare, 2 place de la Gare

Ploërmel : Parking Bus Place Clemenceau / Place des cars

Plouray : Foyer Sainte-Anne, Kerlan

Pontivy : Foyer La Belle Vie

Quimper : CEDI rue de Kerfly

Rennes : Piscine de Bréquigny

Sablé : Foyer du Temps de Vivre, face à la Poste

Saint-Brieuc : Parking Place de La Liberté

Saint-Malo : Parking de l'Aquarium

Saint-Nazaire : Parking Salle de la Soucoupe

Troarn : Parking Super U

Vannes : Salle Omnisport Foso, 21 rue Paul Cézanne

Vitré : Parking restaurant Roadside Burger

CONDITIONS PARTICULIÈRES

(AU 1^{er} DÉCEMBRE 2025)

A - Adhésion

• La cotisation annuelle d'adhésion à Epal, obligatoire pour chaque adhérent, 25 € (dont 2 € reversés à CNLTA dans le cadre de sa politique de contrôle et de formation), à régler en sus du prix du séjour.

B - Le coût des séjours

Nos prix comprennent :

- Les frais d'organisation, de gestion et de suivi,
- Les frais de dossier (75 €),
- L'hébergement et la pension complète,
- L'encadrement salarié,
- Les activités proposées au catalogue ainsi que celles proposées par l'équipe d'animation en complément,
- Les voyages jusqu'au lieu de villégiature, hors voyageage,
- Les déplacements sur le lieu de séjour,
- Les assurances : accident, rapatriement.

Nos prix ne comprennent pas :

- Les convoyages de rapprochement
- Les dépenses personnelles (NB : ne seront fournis sur demande que les justificatifs pour les dépenses supérieures à 10 €)
- Les activités que le participant souhaite faire non prévues dans la brochure et non prévues au projet du séjour
- Les frais médicaux : en cas de besoin Epal fait l'avance. Les feuilles de soins vous seront adressées après le séjour, dès remboursement des sommes engagées. Munissez-vous de votre Carte Vitale.
- Les frais occasionnés par des dégradations volontaires,
- L'Assurance Annulation proposée en option (2% du prix du séjour), à laquelle vous pouvez souscrire par notre intermédiaire auprès d'AVA assurances (conditions consultables sur : www.epal.asso.fr/assurance-annulation).

C - Annulations

Quelle que soit la date d'annulation, le vacancier ne pourra demander le remboursement des frais de dossiers, d'adhésion et d'assurance annulation si souscrite.

Vous devez nous en aviser dans les 48 heures suivant la connaissance de l'événement entraînant la garantie (www.epal.asso.fr/assurance-annulation, pages 4 à 7). C'est la date de survenance de l'événement d'annulation qui fait foi, et non la date de déclaration (DOSSIER MEDICAL «GARANTIE ANNULATION» signé du médecin, ligne 2).

S'il s'agit d'une aggravation de l'état de santé de l'adhérent, cette mention doit figurer sur le certificat médical.

1. Annulation du fait du vacancier

Vous n'avez pas souscrit l'assurance-annulation :

- Plus de 60 jours avant le départ : retenue des frais de dossiers et d'adhésion.
- Entre 60 et 16 jours avant le départ : 50% du prix du séjour est dû*.
- Entre 15 et 1 jour avant le départ : 80% du prix du séjour est dû*.
- Le jour du départ : totalité du séjour dû*.

Vous avez souscrit l'assurance-annulation* :

- Plus de 60 jours avant le départ : retenue des frais de dossiers, d'adhésion et d'assurance-annulation. Remboursement des sommes versées concernant le prix du séjour.
- A moins de 60 jours, votre dossier sera

transmis à l'assureur. Vous recevrez un mail donnant ordre pour déclarer le sinistre dans les cinq jours ouvrés suivant l'événement entraînant la garantie auprès d'Epal :

vta.epal@epal.asso.fr
(copie à AVA - 25 rue de Maubeuge - 75009 PARIS par mail : AgenceA0104@mma.fr ou sinistres@ava.fr, tél : 01 53 20 44 20).

- Entre 60 et 16 jours avant le départ : remboursement de 50% des sommes versées concernant le prix du séjour par Epal, 50% par AVA*.
- Entre 15 et 1 jour avant le départ : remboursement de 20% des sommes versées concernant le prix du séjour par Epal, 80% par AVA*.
- Le jour du départ : remboursement de 100% des sommes versées concernant le prix du séjour par AVA*.

** Les frais de dossier, l'adhésion, l'assurance-annulation souscrite ne sont pas remboursables.*

2. Annulation du fait de l'organisateur

L'association Epal se réserve le droit d'annuler un séjour (jusqu'à 20 jours avant le départ) si le nombre d'inscrits est inférieur à 75% ou en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté ou en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables. Dans ces deux cas il vous sera proposé un autre séjour ou le remboursement des sommes versées.

D - Interruption

1. Pour raison médicale

Le retour du vacancier est réalisé par rapatriement. Le remboursement des frais non engagés peut être demandé*.

Rapatriement

Le rapatriement médical est décidé par un médecin, en lien avec le médecin de notre assureur Mondial-Assistance. Ils constatent que l'état de santé du vacancier ne lui permet pas de rester sur le séjour et/ou de rentrer par les moyens de retour prévus.

L'assurance rapatriement entre également en jeu en cas de décès d'un proche du vacancier. Le coût de l'assurance est inclus dans le « prix du séjour » : elle comprend la prise en charge des frais de rapatriement, elle ne couvre pas le remboursement des frais non engagés pour la suite non effectuée* du séjour.

Tout autre retour n'est pas pris en charge par l'assurance rapatriement.

2. Pour raison non médicale

Il s'agit du départ volontaire du vacancier, ou son renvoi pour une raison impérative** : Le remboursement des frais non engagés peut être demandé*.

** Le remboursement des frais non engagés : pour toute interruption de séjour définitive, vous devez faire une demande écrite et motivée du remboursement partiel de la partie non effectuée, et ceci au plus tard 30 jours après la fin du séjour. La restitution se fera sous forme de remboursement ou d'avoir, et prendra exclusivement en compte les frais non-engagés et donc non payés par les organisateurs.*

Une commission spéciale sera amenée à en calculer le montant, qui vous sera communiqué au plus tard 3 mois après la fin du séjour.

*** Epal se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un vacancier avec effet immédiat si :*

- par son comportement, il met en danger sa propre vie, celle des autres ou le déroulement du séjour (non-respect des règles de vie du groupe, des autres vacanciers, des équipes d'encadrement, comportement abusif ou violent).

- des problèmes d'intégration dans le séjour se font jour du fait d'une inscription ne correspondant pas à l'autonomie requise.

L'intégralité des frais du voyage retour est alors à la charge du vacancier ou de son représentant.

E - Responsabilité

1. Responsabilité civile professionnelle

Epal est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle auprès de MMA, Chatillon-sur-Chalaronne.

2. Responsabilité civile et accident

Epal est assurée en Responsabilité Civile et accident auprès de MMA, Chatillon-sur-Chalaronne.

Accident

En cas de blessure d'un vacancier durant le séjour, Epal met en place un avis de sinistre, qui il transmet à son assurance. Celle-ci rentre en contact par la suite avec l'assurance du vacancier.

Dégâts

La Responsabilité Civile de l'association Epal sera mise en œuvre si sa responsabilité est retenue (fonctionnement normal d'un séjour). En cas de dommages (casse, détérioration...) sur des biens mis à disposition ou appartenant à une tierce personne, si la responsabilité d'un vacancier est reconnue, nous vous demanderons de faire fonctionner la Responsabilité Civile propre au vacancier. Epal vous avertira des dégâts occasionnés et vous soumettra les factures correspondantes.

3. Responsabilité

L'association Epal décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol d'objets ou d'effets personnels. Sauf dans le cas où il s'agirait d'argent qui aurait été expressément confié à un membre de l'équipe d'encadrement.

4. Garantie financière

Nom : FMS-UNAT

Adresse : 8 rue César Franck, 75015 Paris

Tél. : 01 47 83 21 73

5. Réclamations et médiation

Toute réclamation pour inexécution ou mauvais exécution du contrat doit être adressée par écrit, par courrier en recommandé avec accusé de réception, dans un délai maximum de 30 jours. Une commission spéciale sera amenée à calculer le montant de l'avoir qui vous sera communiqué au plus tard 3 mois après la fin du séjour.

Afin de favoriser le règlement amiable des litiges entre les consommateurs et les fournisseurs de services de voyage (tourisme, transport, hébergement, loisirs, prise en charge aéroportuaire...) et éviter les recours devant les tribunaux, l'association Epal adhère à la Médiation Tourisme et Voyage.

CONDITIONS GÉNÉRALES

(AU 1^{er} DÉCEMBRE 2025)

Reproduction littérale des articles R211-3 à R211-11 du Code du Tourisme relatif à la vente de voyages et de séjours, modifié par le Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017. L'article R211-12 nous fait obligation de reproduire ces articles sur nos catalogues et nos contrats.

Article R211-3

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R211-4

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-4

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

1° Les caractéristiques principales des services de voyage :

a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;

b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;

c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;

d) Les repas fournis ;

e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;

f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;

g) Lorsque le bénéfice d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;

h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;

3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres

coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément à I de l'article L. 211-14 ;

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquelles les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent. Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R211-5

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Article R211-6

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17 ;

3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;

4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément à II de l'article L. 211-16 ;

6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

Article R211-7

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article R211-8

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur

ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R211-9

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au I° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs repercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

Article R211-10

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R211-11

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17 consiste notamment :

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.



Siège

10 rue Nicéphore Niépce
29200 BREST

Bureau de Rennes

21 rue de Châtillon
35000 RENNES

Bureau de Nantes

Forum TITI
7 rue Louis Blériot
44700 ORVAULT